



Annulation par un professionnel d'un devis signé

Par **LCB**, le **06/06/2011** à **19:01**

Bonsoir,

Permettez moi de vous exposer succinctement le cas d'espèce auquel je suis confronté.

Une entreprise X effectue des travaux pour le compte d'une autre société qui se charge de la maîtrise d'oeuvre. L'entreprise X a donc établi des devis, au nom des clients des travaux (et non pas de la société de maîtrise d'oeuvre).

Or, les relations entre l'entreprise et la société de maîtrise d'oeuvre s'envenimant, l'entreprise souhaiterait arrêter de travailler, et ce rapidement, avec la société de maîtrise d'oeuvre. En effet, celle-ci ne respecte pas les délais initialement prévus, chamboulant ainsi les programmes prévisionnels de l'entreprise, elle se permet par ailleurs de refuser de traiter avec certains commerciaux, etc...

Comment procéder, étant rappelé qu'aucun contrat de sous-traitance ne lie l'entreprise avec l'autre société, et que les devis sont déjà signés entre le client et l'entreprise, et contresignés par la société?

Il est certes plus courant que le client sollicite l'annulation d'un devis déjà signé, mais nous sommes ici en quelque sorte dans l'hypothèse inverse. C'est pourquoi, je vous remercie par avance des informations que vous pourrez me fournir à ce sujet.